

Suite à votre entretien téléphonique avec Monsieur ....., vous trouverez ci dessous ainsi qu'en pièce jointe la documentation complète sur notre programme de financement participatif concernant l'installation de bornes électriques sur nos aires de repos déjà en activité en Europe.

# **INVESTISSEZ SUR DES STATIONS DE RECHARGE NEUVES ET BÉNÉFICIEZ DE LA NOUVELLE PRIME EUROPÉENNE**

## **Pourquoi investir avec ENGIE ?**

Notre groupe Engie à travers sa est un leader du marché dans le domaine des véhicules électriques, une industrie en plein essor qui connaît une demande croissante chaque année. Nous sommes passionnés par notre mission de réduire l'impact environnemental des transports, tout en offrant une alternative économique aux carburants fossiles. Avec des partenariats stratégiques solides et un portefeuille diversifié de produits innovants, nous sommes bien positionnés pour connaître une croissance rapide et durable. Le Groupe Engie est unique en son genre, offrant une solution clé en main pour l'électrification du transport routier, avec une gamme complète de services de recharge sur mesure et un support technique de premier ordre. Nos produits sont reconnus pour leur qualité et leur fiabilité, et nous avons une expérience avérée dans la création de solutions personnalisées pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. En investissant chez Engie , vous rejoindrez une communauté d'investisseurs engagés à faire une différence positive dans le monde. Vous contribuerez également à soutenir une entreprise rentable et en pleine croissance, avec des perspectives de rendement élevées à court et moyen terme. Nous sommes convaincus que notre entreprise est sur la voie du succès et nous sommes impatients de travailler avec vous pour réaliser notre vision de l'avenir des transports.

## **Le crowdfunding : un avantage double effet avec la prime Européenne EuroWatt**

Vous avez l'opportunité de prendre part à un financement participatif visant à mettre en place de nouvelles stations de recharge sur nos aires de repos existantes. Cette offre d'investissement est d'une durée minimale de 12 mois avec une tacite reconduction possible de 36 mois maximum. En investissant dans ces projets, vous pouvez bénéficier d'un rendement brut annuel de 10,01 % ainsi que de la prime Euro Watt, liée à la catégorie de la station de recharge choisie.

## **Les points importants du contrat :**

### **2.1 Durée du contrat**

La durée du contrat est de 36 mois maximum avec tacite reconduction tous les 12 mois.

Au plus tard 3 mois avant son échéance, le gestionnaire indiquera à l'investisseur la date de clôture du programme.

## **2.2 Garanties**

Le groupe Engie s'engage contractuellement à une garantie intégrale portant sur le capital de souscription, ainsi que sur les revenus liés à sa souscription, et ce, pendant toute la durée du Contrat. Cette garantie sera couverte par I/ un droit de préemption sur les actifs acquis dans le cadre du projet d'investissement, II/ la police d'assurance souscrite par le Gestionnaire et portant sur l'intégralité des actifs acquis dans le cadre du projet d'investissement.

Le groupe Engie s'engage à verser aux Souscripteurs, pour toute la durée du contrat et jusqu'à résiliation, les intérêts déterminés comme indiqué ci-dessous. Vous bénéficiez également de la prime Européenne comprise entre 350 € et 3000 €.

## **EXEMPLE DE REMUNERATION APPLICABLE POUR 1 BORNE ULTRA-RAPIDE**

Station ultra-rapide : **9 800 €**

Taux applicable de rémunération annuel : **10.01% / brut**

Montant des retours mensuels nets : **57,22 €\*\***

La rémunération sera effective à compter de la signature du contrat de souscription et lissée sur 12 mois courant.

*- Dans le cadre de la loi TRACFIN, le premier investissement auprès du groupe Engie prévu à l'article L.561-25 du CMF auprès des professions déclarantes est limité à un capital de 50 000 €.*

*- Les programmes sont accessibles par bornes ou par lot.*

*- Le règlement de l'impôt 30% (Flat Tax) sera effectué par Engie (12.8% IR + 17.2% CSG-CRDS), par prélèvement à la source, et un quitus fiscal au format européen sera remis au souscripteur afin de permettre à ce dernier de justifier auprès de l'administration fiscale de son pays de résidence qu'il s'est déjà acquitté de l'impôt.*

*- La prime EUROWATT n'est versé qu'une seule fois et cela sous un délai de 30 jours après réception des fonds par Le groupe Engie.*

**Afin de vérifier votre éligibilité, veuillez nous communiquer la liste de documents\* ci-dessous :**

- Votre carte d'identité ou passeport (recto et verso pour les CNI françaises),**
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si l'adresse indiquée sur votre CNI ne correspond pas à votre adresse actuelle).**

*\*Tous les documents reçus sont stockés, chiffrés, sur nos serveurs sécurisés. La conservation de ces données par nos soins est requise par la loi française, afin de lutter contre le blanchiment de capitaux. Aucune donnée ne sera partagée ni utilisée.*

Monsieur ....reste à votre entière disposition pour toute demande ou complément d'informations au **01 87 68 10 66**.

Bien cordialement,

**Sophie Duval**

Service Administratif

1 place Samuel de Champlain - 92930 Paris La Défense

Tél : **+33 1 87 68 03 60**